

*Les subsides*

● (1640)

En tant que ministre, je suis en train de préparer, avec mes collègues du cabinet, un chapitre de l'histoire du Canada, un amendement à la constitution traitant de l'autonomie gouvernementale des Indiens. Au cours des dernières semaines et des derniers mois, le ministre de la Justice (M. Hnatyshyn), le leader du gouvernement au Sénat et moi-même avons assisté à une série de rencontres entre représentants provinciaux et territoriaux et chefs autochtones, des rencontres organisées en prévision de la prochaine conférence des premiers ministres. Je vous rappelle, monsieur le Président, que le gouvernement du Canada a mis à leur disposition son soutien financier et technique et qu'il leur a remis un projet de motion ouvert pendant toute la durée de la réunion de 1985 sur l'autonomie gouvernementale des autochtones. Je crois qu'avec le recul, on ne peut douter ni de la sincérité ni du dévouement du premier ministre (M. Mulroney) dans ses efforts pour amener représentants provinciaux et groupes autochtones à s'entendre sur un amendement ni du rôle prépondérant du gouvernement pour arrêter des mécanismes de protection constitutionnelle à l'intention des gouvernements autochtones.

Nous avons ouvert les délibérations à partir d'un cadre fédéral qui, nous l'espérons, rallierait les autochtones et les gouvernements provinciaux. Peu importe ce que mes vis-à-vis voudraient que le gouvernement fédéral fasse, nous ne pouvons légiférer ou ratifier quoi que ce soit unilatéralement lorsqu'il s'agit de l'autonomie politique des autochtones. Il faut l'accord de sept provinces représentant la moitié de la population canadienne.

Le gouvernement ne s'offusquerait pas si, après avoir soumis des amendements et rédigé des avant-projets, et les autochtones ayant présenté leurs propositions, une province comme la Nouvelle-Écosse s'inspirait des uns et des autres en vue de présenter une formule qui suscite le consensus. En cas d'échec, je suis sûr que les députés de part et d'autre de la Chambre souhaiteraient qu'une autre province ou qu'un autre groupe autochtone prenne la relève, afin de rédiger à nouveau un avant-projet, organiser les consultations qui s'imposent et obtenir que la formule soit adoptée et ratifiée, comme l'exige la constitution. Tout le monde à la Chambre, notamment le premier ministre, le chef de l'opposition officielle (M. Turner) et le chef du NPD (M. Broadbent) veulent inscrire l'autonomie politique des autochtones dans la constitution. Il ne s'agit pas de savoir comment s'y prendre et qui est en faveur, mais bien à quel moment cela se fera. Pour reprendre ce que disait mon collègue de Cochrane—Supérieur, nous espérons que ce soit maintenant mais, même si le temps presse, nous savons être patients.

Le gouvernement autonome fondé sur la collectivité, dont il a été question dans le cours du débat, est une notion que nous tentons d'appliquer à chaque cas. Nous espérons que les collectivités régies par un conseil tribal mettront au point une formule qui soit fidèle à leurs idées. Je suis fermement convaincu que, quel que soit le résultat de la réunion des 26 et 27 mars, nous continuerons à étudier les propositions qui nous sont soumises. En cas d'échec, il se peut qu'on doive se montrer plus dynamique afin d'accélérer le processus. Néanmoins, quoi qu'il advienne les discussions sur un gouvernement autonome fondé sur la collectivité vont se poursuivre. J'ai bon espoir que d'ici

12 mois, nous serons saisis de nombreuses propositions tendant à l'autonomie politique de groupes qui veulent se soustraire à la Loi sur les Indiens. Cependant, comme le mentionnait mon collègue de The Battlefords—Meadow Lake, vous ne pouvez et ne devez procéder qu'à un rythme acceptable aux yeux de la bande indienne ou du conseil tribal ou du gouvernement avec qui vous traitez. Je sais que dans certaines régions de la circonscription du député, il y a des bandes qui veulent que des programmes accordés par le gouvernement en vertu de traités soient fournis par le ministère des Affaires indiennes. La situation ne changera pas tant que ces personnes ne le voudront pas.

Quant au développement économique, je ne suis pas assez naïf pour croire que nous pourrions, en collaboration, surmonter tous les obstacles qui l'enraye chez les peuples autochtones du Canada. Cependant, en tant que Canadiens, nous pouvons faire un premier pas. Nous travaillons déjà de concert avec les peuples autochtones. Nous avons commencé à éliminer certains obstacles. On ne les éliminera pas tous du jour au lendemain et en bout de ligne, les peuples autochtones ne seront pas les seuls à retirer des bénéfices. Tous les Canadiens profiteront du progrès économique de cette partie de la société canadienne.

Aussi récemment que la semaine dernière, nous avons eu à Edmonton des discussions avec les représentants de plus de 100 bandes dont les réserves renferment probablement du pétrole et du gaz. Cette rencontre a été l'aboutissement de plus d'un an de travail de chefs indiens et de fonctionnaires qui ont réussi à mettre au point un régime de gestion efficace et souple pour les propriétaires des ressources. Je suis heureux de déclarer que l'on a accompli de grands progrès et que l'on s'est rapproché d'un consensus au sujet des changements qui seront nécessaires pour que la mise en valeur des ressources bénéficie à ses propriétaires, le peuple indien. Comme les députés le savent, ces changements nécessiteront une mesure législative. Nous devons modifier la Loi sur les Indiens et je crois que les modifications ne poseront aucun problème.

Étant donné le rôle déjà affirmé des bandes indiennes dans leur administration locale et pour peu que l'on puisse continuer de confier aux bandes indiennes la responsabilité de la gestion des programmes et des services, les Indiens, croyons-nous, continueront de prendre les emplois jusqu'à maintenant occupés par des fonctionnaires. La situation n'est donc pas si mauvaise.

● (1650)

Dans le cadre des relations entre le gouvernement fédéral et les Indiens, on se plaint entre autres choses du fait que le gouvernement fédéral assure à ces gens des services d'éducation, de garderie, d'assistance sociale, de logement, de surveillance et d'égoûts. En fait, grâce au gouvernement du Canada, ils bénéficient sur leurs réserves de la plupart des programmes et services provinciaux et municipaux assurés au reste de la population canadienne. Or c'est pratiquement tous les jours qu'on nous critique à cet égard: le gouvernement fédéral ne consentirait pas suffisamment de fonds pour répondre aux besoins, et il essaierait de se soustraire à ses obligations à l'égard des Indiens en en transférant la responsabilité à d'autres institutions ou autorités. Par ailleurs, d'autres reprochent au gouvernement du Canada de donner trop d'argent aux Indiens.